

## DECISION N° 2022 - 82

**Objet : Acquisition d'un véhicule de service pour le service petite enfance (inférieur à 40 000 € HT)**

Le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22 4 ;

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération n° 1 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 23 en date du 29 juillet 2020 relative aux délégations du Président ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a nécessité de faire l'acquisition d'un véhicule de service pour le service petite enfance de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ;

**CONSIDERANT** que le contrat répond aux exigences de l'article R2188-8 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics : « Pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxe. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin » ;

**CONSIDERANT** que des entreprises ont été sollicitées pour déposer une proposition pour l'acquisition d'un véhicule de service pour le service petite enfance ;

**CONSIDERANT** que le choix s'est porté sur une entreprise reconnue pour sa technicité en la matière ;

### **DECIDE**

**Article 1** : De signer le marché à procédure adaptée sans publicité sans mise en concurrence (inférieur à 40 000 euros) – acquisition de véhicules de service d'occasion :

- Garage CARTEN CIVRAY BY AUTOSPHERE – route de Poitiers – 86400 CIVRAY



Selon les conditions décrites ci-après

**Conditions des acquisitions :**

Le présent achat se porte sur les acquisitions suivantes :

- ✓ Un véhicule CITROEN BERLINGO utilitaire - 1.6 blue HDI 75 Business – 3 places — pour un montant de 17 490 € Toutes Taxes Comprises.

La présente acquisition prendra effet à la signature du bon de commande.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et Madame la trésorière de Montmorillon sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Montmorillon
- Madame la Trésorière de Montmorillon

***En application de l'article L 5211-9 du Code des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.***

Fait à Civray le 9 septembre 2022

Le Président,  
Jean-Olivier GEOFFROY

